



ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Affiliée à l'Union des Conservatoires et Ecoles de musique du Loiret

INFORMATIONS RENTRÉE 2023-2024

- **Contacts et renseignements**

Pour vos échanges avec l'École de Musique :

1 > Contactez vos professeurs directement, par le moyen de contact privilégié qu'ils vous ont communiqué

2 > Pour les questions administratives, contactez l'École de Musique sur l'adresse mail ecoledemusique@ingre.fr

Permanence téléphonique et pour les rendez-vous : les mercredis de 14h à 18h au

02 38 22 85 36

Votre adresse e-mail sera le moyen de communication privilégié tout au long de l'année. Nous vous remercions de nous informer, par mail, des éventuels changements de coordonnées (adresse, mail, numéros de téléphone).

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant l'École de Musique sur le site de la Ville www.ingre.fr

- **L'accompagnement des mineurs**

Les personnes mineures doivent être accompagnées jusqu'à la salle de cours et le responsable légal doit s'assurer que l'enfant a été pris en charge par son professeur avant de repartir.

- **Les absences**

Si vous ne pouvez pas être présent à votre cours, prévenez votre professeur dès que possible.

Si le professeur est absent, il vous en informera. En cas d'impossibilité, l'administration de l'École de Musique vous relaiera l'information. Avant chaque cours, veillez à vérifier qu'aucune information de ce type ne vous a été communiquée.

- **Le règlement intérieur**

Les élèves doivent prendre connaissance du règlement intérieur de l'École de Musique et en respecter les termes :

- consultable sur www.ingre.fr

- disponible sur demande par mail



ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Affiliée à l'Union des Conservatoires et Ecoles de musique du Loiret

- **La location d'instrument**

Si vous souhaitez louer un instrument de musique, votre professeur vous remettra un formulaire et vous demandera une attestation d'assurance dommages. Vous pourrez tester votre instrument avant d'en acter la location définitivement.

En fin d'année, il vous reviendra de faire réviser l'instrument auprès d'un professionnel et de le restituer avant la prochaine rentrée (avec un certificat de révision).

- **Événements de l'année**

L'année à l'École de Musique est ponctuée par des temps forts, où les élèves peuvent se produire devant un public. Merci de noter d'ores et déjà les premiers grands rendez-vous 2023-2024 (sous réserve de la participation de vos professeurs et de projets parallèles qui peuvent avoir lieu tout au long de l'année).

> **Concert de Noël** - Mercredi 6 décembre 2023 à 19h (répétition le mardi 5 décembre)

> **Heures musicales** (auditions d'élèves ouvertes au public) - De mars à mai 2024 à 18h30

> **Concert de fin d'année** dans le cadre du festival FESTI - Vendredi 21 juin 2024 à 19h (répétition le jeudi 20 juin)

Retrouvez les événements de l'École de Musique sur www.ingre.fr et dans le programme culturel de la Ville « Remues Méninges ».

- **Tarif solidaire pour les spectacles de la Saison Culturelle**

Chaque élève inscrit à l'École de Musique bénéficie du tarif solidaire sur l'ensemble des spectacles de la Saison Culturelle 2023-2024. Il vous suffit de donner votre nom au guichet de la billetterie de l'Espace Culturel Lionel Boutrouche. Le programme est disponible sur www.ingre.fr



- **Élu référent**

Michel PIREs, Adjoint à la culture et à l'éducation populaire : pires.m@ingre.fr